



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 8 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RECONNAISSANCE ANTICIPÉE DE CALAMITÉ AGRICOLE SÉCHERESSE POUR LES FOURRAGES : OUVERTURE DE LA TÉLÉPROCÉDURE DU 8 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE POUR LES EXPLOITATIONS SITUÉES DANS LA ZONE EN RECONNAISSANCE ANTICIPÉE

Suite aux épisodes de sécheresse de l'année 2022, le ministère de l'Agriculture a, par arrêté du 2 novembre 2022, déterminé une liste de 72 communes faisant l'objet d'une reconnaissance anticipée pour la calamité sécheresse 2022 : Albon, Alixan, Anneyron, Arthémonay, Barbières, Bathernay, Beauregard-Baret, Bésayes, Bourg-de-Péage, Bren, Chabeuil, Chantemerle-les-Blés, Charmes-sur-l'Herbasse, Charpey, Châteaudouble, Châteauneuf-de-Galaure, Châtillon-Saint-Jean, Chatuzange-le-Goubet, Chavannes, Claveyson, Clérieux, Crépol, Épinouze, Eymeux, Fay-le-Clos, Génissieux, Geyssans, Granges-les-Beaumont, Hauterives, Hostun, Jaillans, La Baume-d'Hostun, Lapeyrouse-Mornay, Larnage, Le Chalon, Le Grand-Serre, Lens-Lestang, Manthes, Marches, Margès, Marsaz, Miribel, Montchenu, Montélier, Montmiral, Montvendre, Moras-en-Valloire, Mours-Saint-Eusèbe, Parnans, Peyrins, Peyrus, Ratières, Rochefort-Samson, Romans-sur-Isère, Saint-Avit, Saint-Bardoux, Saint-Barthélemy-de-Vals, Saint-Christophe-et-le-Laris, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Saint-Jean-de-Galaure, Saint-Laurent-d'Onay, Saint-Martin-d'Août, Saint-Michel-sur-Savasse, Saint-Paul-lès-Romans, Saint-Sorlin-en-Valloire, Saint-Uze, Saint-Vincent-la-Commanderie, St-Bonnet-de-Valclerieux, Tersanne, Triors, Valherbasse

Les agriculteurs des communes concernées peuvent bénéficier d'ores et déjà d'un acompte sur leur indemnité calamité. Pour ce faire, ils **doivent télédéclarer leur dossier** le plus rapidement possible. Les informations nécessaires sont sur le site de la préfecture, accessible par le lien suivant : <https://www.drome.gouv.fr/reconnaissance-anticipee-secheresse-fourrages-a8597.html>

En cas de difficultés, la DDT propose une aide tous les après-midis sauf le mercredi par téléphone (04 81 66 80 50) ou par mail (ddt-calam@drome.gouv.fr).

